



Date de création de la fiche:

Janvier 2019

1) INTITULE

Fiche de poste : Surveillant de nuit

Convention Collective 66 Etablissement et Service pour personnes inadaptées et handicapées.

Temps de travail : 35h (réduit de 7% par l'avenant « travail de nuit » soit en moyenne 32h15 par semaine).

Roulement par cycle.

Congés trimestriels supplémentaires (salarié embauché depuis le 1^{er} janvier 2017) : 3 jours

Nom du salarié :

Etablissement : Le Rayon de Soleil de Cabrespine

Le surveillant de nuit est positionné sur un service mais la mobilité sur l'Etablissement « Rayon de Soleil 11 » peut-être appliquée à tout moment sur décision du Chef de service référent ou du cadre d'astreinte.

Liens hiérarchiques : placé sous l'autorité directe du chef de service Monsieur Lope Robert.

Liens fonctionnels : Le surveillant de nuit est un acteur à part entière de l'accompagnement des jeunes. A ce titre il est en lien au sein de l'établissement avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Cadre général

Il garantit les conditions de repos des jeunes accueillis.

Il est chargé de la prévention en matière de sécurité et d'incendie et de la sécurité des personnes et des biens. Pour cela, il est en veille permanente, se montre présent, rassurant et effectue des rondes de surveillance.

Il appelle les secours en cas de nécessité (Police, Pompier, Samu)

Il signale immédiatement au cadre d'astreinte les situations de dangers ou de risques de danger.

Il informe le chef de service ou le cadre d'astreinte des dégradations, dysfonctionnements et de tous soucis rencontrés dans le cadre de son travail.

2. PUBLIC :

Il s'agit d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, âgés de 3 à 21 ans, bénéficiant d'une mesure de protection. Celle-ci est ordonnée par le juge des enfants ou décidé par le Conseil Départemental.

3. MISSIONS /OBJECTIFS /MOYENS :

Description des missions dans l'entreprise :

⇒ *Assurer la surveillance et la sécurité des personnes et des biens.*

⇒ *Etablir une relation éducative bienveillante et cadrante afin d'assurer une continuité de l'accompagnement des enfants.*

⇒ *Travailler en équipe pluridisciplinaire et participer à la vie institutionnelle.*

.....



Mission 1 : Assurer la surveillance et la sécurité des personnes et des biens durant les temps de nuit.

Objectifs et moyens :

- ♦ Récupérer le téléphone du service dès la prise de fonction de façon à être joignable en permanence.
- ♦ S'informer de la réglementation et des consignes de sécurité.
- ♦ Veiller au respect de l'application des règles de sécurité et d'hygiène et les rappeler aux jeunes accueillis.
- ♦ En cas d'urgence, prendre toutes dispositions jugées nécessaires et en avvertir le cadre d'astreinte.
- ♦ Utiliser et contrôler les éléments de sécurité : détection, alarme, extincteurs et signaler les dysfonctionnements.
- ♦ Connaître et identifier les interlocuteurs à mobiliser en cas d'urgence, en interne (cadre d'astreinte) et externe (police, pompier, SAMU)
- ♦ Organiser des rondes régulières au sein du service et de l'établissement.
- ♦ Intervenir silencieusement, selon les priorités et gérer les situations d'urgence.
- ♦ Prévenir des incidents et/ou accidents, des intrusions, des fugues par une veille continue.
- ♦ Prévenir les débordements éventuels en vue de faciliter le retour au calme et de garantir des conditions de repos et de sécurité des jeunes accueillis.
- ♦ Repérer les situations à risque et interpréter les signaux d'alerte.
- ♦ Connaître et pratiquer les gestes de premiers secours.
- ♦ Signaler au chef de service les dégradations et travaux à effectuer.

Mission 2 : Etablir une relation éducative bienveillante et cadrante afin d'assurer une continuité de l'accompagnement des enfants et de garantir les conditions de repos.

Objectifs et moyens :

- ♦ Posture de bientraitance.
- ♦ Mettre en œuvre des conditions favorables à l'endormissement et au sommeil : signaler sa présence, rassurer,
- ♦ Respecter les rituels et habitudes de chacun dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux repos des autres et au règlement.
- ♦ Adapter son mode de communication et d'intervention pour favoriser les conditions nécessaires au repos.
- ♦ Créer des conditions d'une présence rassurante et d'une relation de confiance.
- ♦ Faire preuve de discrétion, respecter l'intimité de la personne, signaler sa présence avant d'entrée dans une chambre
- ♦ Gérer le réveil impromptu des jeunes, répondre aux sollicitations en faisant preuve d'écoute et d'adaptation de son positionnement
- ♦ Aider à la prise de médicaments dans le cadre d'une prescription écrite. (art L 313-26 du CASF).
- ♦ Veiller à l'application des règles et usages de la vie en collectivité.



Mission 3 : Travailler en équipe pluridisciplinaire et participer à la vie institutionnelle.

Objectifs et moyens :

- ♦ Se situer et s'impliquer au sein de l'équipe éducative dans un travail pluridisciplinaire et coopératif.
- ♦ Participer aux temps pluridisciplinaires (projets individualisés, réunions, formations, projets de service et d'établissement...).
- ♦ Participer à des séjours extérieurs si souhaité.
- ♦ Organiser son travail la nuit en fonction des besoins des personnes et du projet de service.
- ♦ Veiller à la continuité de l'accompagnement : s'informer des évènements du jour, noter et rendre compte des évènements de la nuit sur les outils de transmission (Sil'Age) et à l'occasion des temps de liaison.
- ♦ Interpeller les éducateurs quand des anomalies ou des troubles au niveau du sommeil ou de l'endormissement sont constatés.
- ♦ Alerter et signaler au cadre les situations préoccupantes, les faits de maltraitance ou de harcèlement.
- ♦ Respecter les règles de confidentialité et de discrétion professionnelles.
- ♦ Faire part au cadre de ses difficultés dans l'activité et d'éventuelles propositions d'améliorations.

LE SALARIE

(précède de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)



FICHE ANNEXE

4. TACHES /ACTIVITES SPECIFIQUE AUX SERVICES

Service Pôle petite enfance Cabrespine

Pourquoi deux surveillants de nuit ? Age, sécurité, configuration des locaux, éloignement géographique relatif.

Horaire par roulement :

1^{er} surveillant : 21h30-07h00

2^{ème} surveillant : 23h00-8h30

Il est impératif qu'un surveillant de nuit soit toujours présent dans les étages auprès des enfants. Quelque que soit la tâche à effectuer, la priorité reste les enfants. En cas de nécessité, les surveillants se rendent immédiatement disponible pour les enfants.

- **21h30-23h00**
 - Le surveillant 1 s'informe des enfants présents et collabore activement avec les éducateurs au coucher et à l'endormissement des enfants.
 - Il récupère les téléphones du groupe et range celui du groupe petits dans le bureau de veille.
 - Il récupère tout le linge sale et le descend au rez-de-chaussée.
 - A 23 h le surveillant 1 contrôle le tableau électrique dans la réserve alimentaire.
- **23h00-7h00**
 - Présence impérative du surveillant 2 dans les étages.
- **A partir de 23h00**
 - Surveillant 1 monte les chaises sur les tables et nettoie (balaie + serpillère) le rez-de-chaussée de Cabrespine (Hall, Salle 1 véranda, Salle 2 et mezzanine + Salle TV + toilettes du bas) et commence le traitement du linge (acheminement, lavage, séchage, pliage).
- **03h00**
 - Un temps de pause est prévu pour le surveillant 1. Le surveillant 2 sera dans les étages.
- **04h00**
 - Un temps de pause est prévu pour le surveillant 2. Le surveillant 1 sera dans les étages.
- **07h00-08h30**
 - Le surveillant 2 participe au même titre que les éducateurs à l'accompagnement des enfants (réveil, toilette, habillage, petit-déjeuner).

LE SALARIE

(précède de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)